

PMR

PMR est une abréviation qui signifie « personnes à mobilité réduite ».

Une personne sur six en Europe souffre d'un handicap lourd ou léger, soit environ 80 millions d'individus. Les questions d'accessibilité sont donc essentielles et se posent en particulier pour :

- les personnes à mobilité réduite,
- les mal voyants.

PMR : que dit la législation ?

Une réelle prise de conscience des problèmes liés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est en cours à l'échelle européenne.

En France, il existe une législation sur le handicap dont l'objectif est la reconnaissance du handicap. S'ensuivent des aides adaptées et des équipements innovants, s'appuyant sur une refonte des normes d'accessibilité.

L'accessibilité des PMR obéit à des normes strictes.

Le cadre légal prévoit :

- une commission d'accessibilité ;
- des diagnostics précis ;
- des cas de dérogation ;
- les règles d'aménagement du lieu ;
- toute une signalétique du handicap.

Accessibilité des PMR : bâtiments, voirie, équipements...

L'aménagement de normes d'accessibilité des PMR s'étend à tous les domaines de la vie quotidienne.

L'accessibilité des PMR aux bâtiments

Les divers bâtiments doivent répondre à une réglementation dédiée garantissant une accessibilité au bâtiment sécuritaire, que ces bâtiments soient :

- privatifs (logements),
- ou publics : dits ERP (types : écoles, administrations, hôtels, etc.)

L'hébergement handicapé se fait aussi en logements spécialisés.
Les notices d'accessibilité sont à étudier au cas par cas.

PMR et déplacements sur la voirie : trottoirs, voies, etc.

Les questions de déplacements sur la voirie sont un autre aspect délicat du quotidien des personnes à mobilité réduite :

Comment ne pas se mettre en danger tout en voyageant ?

Quels véhicules utiliser pour se déplacer ?

Si l'on veut mener une vie normale et autonome, être PMR aujourd'hui exige d'avoir, selon la situation : une voiture adaptée au handicap ou un scooter ; les coordonnées de professionnels du transport des personnes à mobilité réduite.

Côté routes, chaque commune gère les normes d'accessibilité de voirie, ainsi que la quantité et la qualité des stationnements des PMR.

L'aménagement des espaces pour personnes à mobilité réduite

Les équipements pour handicapés sont actuellement nombreux, ergonomiques, voire très techniques.

Les grandes familles concernent :

les accès : rampes, escaliers, portes et poignées ;
les aménagements spécifiques : douche, WC, lavabo et cuisine pour handicapés.

Des subventions pour l'équipement des PMR : aides

Souvent, adapter un lieu au confort et à la sécurité des PMR se révèle onéreux.

Pour y faire face, il existe différentes solutions :
financement des travaux d'accessibilité proprement dits ;

aide au logement handicapé.

Source: Site internet www.comprendrechoisir.com consulté le 05/10/2015 à 21h00

Lien: <http://accessibilite.comprendrechoisir.com/comprendre/pmr>